



COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON

Séance plénière du 30 novembre 2012

Délibération n° 01-2012

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 30 novembre 2012, à 14H30, à la Préfecture de l'Yonne, sous la Présidence de M. Raymond LE DEUN.

Convocations envoyées le : 29 octobre 2012

Secrétaire de séance : Serge GAILLOT (mairie de Jaulges)

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 13

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Objet :

Adoption des pièces constitutives du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (du bassin versant de l'Armançon) et des documents d'accompagnement en vue de la phase d'instruction finale

La Commission Locale de l'Eau,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le décret n°2007-1213 di 10 août 2007 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands approuvé par arrêté préfectoral le 20 novembre 2009,

VU l'arrêté inter-préfectoral n° DCLD-B1-1998-093 du 7 avril 1998 portant ouverture de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour le bassin de

l'Armançon et chargeant le préfet de l'Yonne de suivre pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du S.A.G.E. du bassin de l'Armançon,

VU l'arrêté inter-préfectoral n° PREF/DCLD/B1/2008/0516 du 14 novembre 2008 modifiant le périmètre du S.A.G.E. Armançon,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DCLD/B1-2000-0901 du 9 octobre 2000 portant création de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.),

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCDD/2007/0401 du 25 septembre 2007 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.),

VU la délibération n°01-2010 relative à l'adoption du S.A.G.E. et de ses documents d'accompagnement avant la procédure de consultation,

APRES en avoir délibéré,

ADOPTE

- le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) comprenant le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement,
- le rapport d'évaluation environnementale du S.A.G.E.,
- le rapport de présentation du S.A.G.E.,
- les annexes,
- l'atlas cartographique,
- les indicateurs de suivi du S.A.G.E.,
- la synthèse du S.A.G.E.,
- l'estimation du coût de la plus-value du S.A.G.E..

Sous réserve de l'intégration des cartographies règlementaires en cours d'arrêté.

Le projet de S.A.G.E. et les documents d'accompagnement ainsi adoptés seront transmis aux services préfectoraux pour instruction finale en vue de son approbation par arrêté inter-préfectoral.

Le Président de la C.L.E.,

Claude DEPUYDT

